

Kermesse halal : lettre à la Directrice de l'école d'Epinal

écrit par Jean | 18 mai 2015

Samedi 06 Juin 2015

de 15H00 à 19H00

dans la cour de l'école

● **Les enfants de la maternelle pourront se rencontrer autour de jeux gratuits.**

● **Les parents pourront jouer :**

- **au panier garni (trouver le poids du panier avec son contenu pour le gagner). Pesée à 18 h 30 et remise du panier au gagnant :**

1 € une estimation

2 € 3 estimations

- **au jeu de de la cible (totaliser le plus grand nombre de points pour gagner un lot) :**

1€ la partie

2€ 3 parties

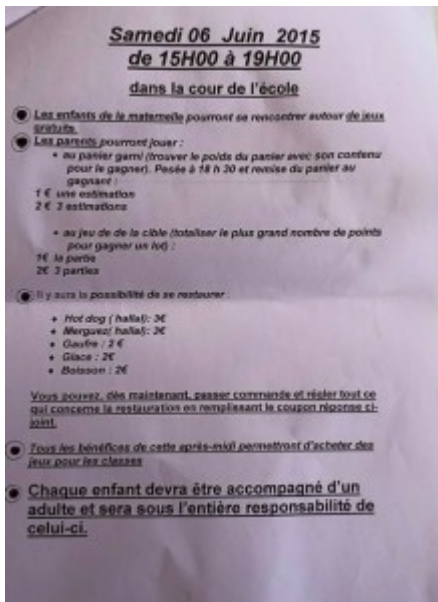
● **Il y aura la possibilité de se restaurer :**

- ♦ **Hot dog (halal): 3€**
- ♦ **Merguez(halal): 3€**
- ♦ **Gaufre : 2 €**
- ♦ **Glace : 2€**
- ♦ **Boisson : 2€**

Vous pouvez, dès maintenant, passer commande et régler tout ce qui concerne la restauration en remplissant le coupon réponse ci-joint.

● **Tous les bénéfices de cette après-midi permettront d'acheter des jeux pour les classes**

● **Chaque enfant devra être accompagné d'un adulte et sera sous l'entière responsabilité de celui-ci.**



Courrier envoyé ce matin à l'école « *Luc Escande* », école maternelle d'Epinal.

Cette directrice se rend compte que l'islam est très loin encore de faire sa loi en France mais surtout que nous n'allons pas l'oublier lorsque certaines responsabilités viendront à la surface. La peur doit aller vers les islamo-collabos. Merci beaucoup aux personnes vigilantes, sur le pont pour nous informer en ce beau dimanche où ma plume court avec allégresse sur mon papier.

le 17 05 1015

Madame,

Vous souhaitez proposer pour votre kermesse de la nourriture « Hallal ».

1 Vous devez alors informer les parents d'élèves que ce qui est reconnu « Hallal » supporte à la vente un pourcentage de son prix à des fins cultuelles. Si les parents n'en sont pas informés cela tombe sous le coup de la tromperie commerciale car alors il ne s'agit pas d'acheter un produit labellisé mais de participer au financement du culte musulman.

2 En proposant des produits « Hallal » dans le cadre d'un événement lié à la république, à l'intérieur d'un établissement public vous contrevenez à la Loi du 9 décembre

1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Dont voici l'article 2

–La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.–

Ecrit simplement, en tant que directrice d'école publique, vous n'avez absolument pas le droit d'apporter un quelconque appui à un quelconque culte religieux ; pire, en n'informant pas les parents d'élèves de la réalité de ce qui se cache derrière le prix d'un produit « Hallal », vous les trompez et de ce fait perdez leurs confiance. Que reste-il à un référent, représentant de l'éducation nationale dont le public se rend compte qu'eux-mêmes et ses enfants ne peuvent se fier à sa moralité ?

Qui est prêt par sympathie à une religion à les tromper? Rien!

Nous attendons que nos enfants au sein de nos écoles reçoivent l'instruction que vous avez la charge d'apporter, ceci dans le respect de la loi de 1905 stricto sensu ! Pas de faire consommer aux enfants et parents d'élèves de la nourriture qu'ils n'ont pas choisie. Il y a par ailleurs des parents chrétiens, je pense qu'ils ne vont pas apprécier de participer sans le savoir au financement du culte musulman. Vous ne le saviez pas? Alors c'est encore plus grave.

Vous êtes une référente auprès des enfants, vous ne pouvez en aucun cas privilégier des enfants musulmans par rapport à des

enfants qui ne le sont pas pas plus que leurs parents ! Au minimum, cela est douteux et navrant pour votre pays!

Jean